

**Département de la SARTHE
Commune de Ruaudin**

Date de convocation : 24 septembre 2026
Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

**DÉLIBÉRATION N°12
Séance du : 29 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Madame Carole HEULOT,
Mesdames, Messieurs VERNET Christian, PEDEMAS Muriel, BOUTIMAH Nadia, LOISON Samuel, RUDET Chantal,
BREMOND Laurent, THIREAU Célia, BREVARD Yannick, LAIZEAU Emilie, LALA Christophe, MAINGARD Liliane,
CHAPUIS Pascal, GOETHAL Laurie, MOIREAU Annick, JODEAU Dominique, BRIFAUT Philippe, CHEDANE Patricia,
DOIZÉ Daniel, LEBALLEUX Marie-France.

Absents excusés

Mme Sylvie LEFFRAY
MM Didier CHOUTEAU, Guillaume SALAUD.

Pouvoir(s)

Mme Sylvie LEFFRAY donne procuration à Mme Chantal RUDET
M. Didier CHOUTEAU donne procuration à M. Samuel LOISON
M. Guillaume SALAUD donne procuration à M. Christian VERNET

Secrétaire de séance : **M. Christian VERNET**

Rapporteur Madame Carole HEULOT, Maire de Ruaudin
Point 12 Créations de poste avancement de grade

Projet de délibération – Créations de poste – avancement de grade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;
Vu le budget communal ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2026 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.
Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés ;

Le Maire propose à l'assemblée :

Madame Le Maire propose de créer les postes suivants, à compter du 1er octobre 2026 :

Filière technique

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet 35h/35
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet 35h/35

Filière médico-sociale

- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe, à temps non complet 32h/35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35h/35),
- de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35h/35)
- de créer un emploi permanent d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet (32h/35),
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'actualiser le tableau des emplois,
- d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°12

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	RUDET Chantal	POUR	MAINGARD Liliane	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR
VERNET Christian	POUR	BREMOND Laurent	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	THIREAU Célia	POUR	GOETHAL Laurie	POUR	CHEDANE Patricia	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	BREWARD Yannick	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	DOIZE Daniel	POUR
BOUTIMAH Nadia	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR	MOIREAU Annie	POUR	LEBALLEUX Marie-France	POUR
LOISON Samuel	POUR	LALA Christophe	POUR	JODEAU Dominique	POUR		

23 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET
 Secrétaire de séance




Mme Carole HEULOT
 Maire de Ruaudin